

CMC Markets Canada Inc. (ci-après appelée « CMC Markets Canada » ou « nous » et ses formes dérivées) s'engage à vous traiter équitablement et à agir dans votre intérêt lorsqu'elle exécute vos Ordres. Dans la présente Politique d'exécution des Ordres, nous résumons le processus par lequel notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) exécute vos Ordres conformément à notre obligation réglementaire de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir les conditions d'exécution les plus avantageuses raisonnablement disponibles dans les circonstances. Lorsque vous effectuez des opérations par l'intermédiaire de notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas), vous consentez à ce que vos Ordres soient exécutés de la manière décrite ci-après, à l'extérieur d'un Marché. La présente Politique d'exécution des Ordres est conforme aux Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI ») et la Partie C – *Meilleure exécution des ordres clients* de la Règle 3100 (Relations avec des clients) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM »).

Dans la présente Politique d'exécution des Ordres, les mots et expressions qui commencent par des majuscules ont le sens qui leur est attribué à l'annexe 2 de nos Conditions générales (ou des Conditions générales MT4, selon le cas).

1. Points clés.

Cette section énonce les points clés de la présente Politique d'exécution des Ordres.

- 1.1 CMC Markets Canada est le seul lieu d'exécution de vos Ordres. Vos Ordres sont exécutés au moyen d'une Opération bilatérale conclue avec nous en qualité de contrepartie de vos opérations, sur notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas), et non par l'intermédiaire d'une Opération effectuée sur un Système ou une Plateforme de négociation, ou une infrastructure d'exécution externe. Nous n'utiliserons aucun autre moyen d'exécution pour exécuter vos Ordres.
- 1.2 Notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) est entièrement automatisée pour l'établissement de Cours et l'exécution des Ordres. Lorsque vous passez un Ordre, vous transmettez à notre Plateforme (ou au Système de négociation, selon le cas) une instruction de passer cet Ordre pour votre compte selon les Cours générés par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas). Veuillez consulter nos Conditions générales (ou nos Conditions générales MT4, selon le cas) et notre Site Web pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière dont les Ordres sont passés et exécutés, ainsi que des détails sur l'établissement de Cours.
- 1.3 Nos Cours et Cours de règlement sont générés électroniquement par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) et ils peuvent être différents des cours générés par les Infrastructures de négociation, d'autres marchés, des Infrastructures d'exécution ou des fournisseurs. Les Cours et les Cours de règlement d'un Produit peuvent différer selon qu'ils se rapportent à une Opération de marge sur CFD ou à un Contrat d'option de gré à gré.
- 1.4 Vous devez communiquer avec notre service à la clientèle pour prendre ou liquider une Position se rapportant à :
 - 1.4.1 un Produit manuel; ou
 - 1.4.2 si nous avons convenu de vous fournir le service de négociation des ventes, un Ordre manuel.Notre service à la clientèle fournit le Cours respectif et d'autres modalités se rapportant à l'ouverture ou la fermeture de cette Opération de marge sur CFD ou de ce Contrat d'option de gré à gré, que vous êtes libre d'accepter ou de refuser.
- 1.5 Conformément à l'alinéa 3.3.6 des Conditions générales (ou l'alinéa 3.3.6 des Conditions générales MT4, selon le cas), si vous avez nommé une Personne autorisée pour que celle-ci agisse pour votre compte et que cette personne agit également pour le compte d'autres clients de CMC Markets Canada, la Personne autorisée peut décider de placer un ordre unique et groupé portant sur des Opérations de marge sur CFD ou des Contrats d'option de gré à gré pour de multiples clients à l'égard d'un Produit, puis de vous attribuer une partie de cet ordre en représentation de votre Ordre. Nous ne sommes pas responsables du regroupement et de l'allocation de ces ordres et ce regroupement et cette allocation peuvent vous être défavorables.
- 1.6 En raison de fluctuations rapides de cours, le Cours auquel notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) exécute un Ordre pour une Opération de marge sur CFD ou un Contrat d'option de gré à gré qui peut vous être plus ou moins favorable que le Cours affiché sur notre Plateforme (ou le système de négociation, selon le cas) lorsque vous passez l'Ordre.

Les paragraphes 1.7 à 1.10 ci-après de la Politique d'exécution des Ordres ne s'appliquent qu'à la Plateforme MT4.

Constituée en société au Canada. Numéro de la société : 4303075
Réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements
Numéro d'inscription dans la Base de données nationale d'inscription : 12570

- 1.7 La Plateforme MT4 est concédée sous licence à CMC Markets Canada par MetaQuotes Software Corp (« MetaQuotes »), un tiers non lié à CMC Markets Canada. Nous utilisons le logiciel de gestion et de déclenchement des ordres de la Plateforme MT4 conjointement avec nos Cours et l'exécution des Ordres. La Plateforme MT4 est une plateforme de négociation autonome, qui n'est pas liée à nos autres plateformes de négociation.
- 1.8 CMC Markets Canada recueille les données sur les commandes, y compris les commandes en attente, au moyen du logiciel de MetaQuotes. En cas de divergences entre la Plateforme d'arrière-boutique et la Plateforme MT4, nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour régler les divergences, au besoin. Toutefois, s'il subsiste des divergences entre la Plateforme MT4 et la Plateforme d'arrière-boutique, les données affichées sur la Plateforme d'arrière-boutique prévaudront. Parmi les exemples de divergences potentielles, on compte celles relatives aux exigences en matière de Marge et à la conversion des devises. Ces divergences peuvent vous être favorables ou défavorables.
- 1.9 Un Ordre ne sera réputé avoir été reçu par la Plateforme d'arrière-boutique qu'au moment où celle-ci la reçoit réellement, ce qui peut ne pas être immédiatement après que vous avez envoyé cet ordre sur la Plateforme MT4.
- 1.10 Il se peut que de nombreuses mises à jour de Cours soient survenues avant que la Plateforme d'arrière-boutique ne reçoive un Ordre à cours limité, un Ordre Take Profit, un Ordre stop ou un Ordre à seuil de déclenchement de la Plateforme MT4. Veuillez consulter les paragraphes 4.2 et 4.3 de la Politique d'exécution des Ordres pour plus de détails.

2. Traitement par notre Plateforme des différents types d'Ordres pour les Opérations de marge sur CFD (cette section s'applique uniquement à la Plateforme de CMC Markets et ne s'applique pas à la Plateforme MT4).

La présente section 2 fournit des renseignements sur les différents types d'Ordres pour les Opérations de marge sur CFD qui sont offerts sur notre Plateforme, y compris les facteurs de déclenchement standard et autres pour l'exécution de ces Ordres. Pour obtenir plus d'information sur les différents types d'Ordres pour les Opérations de marge sur CFD offerts sur la Plateforme MT4, veuillez vous reporter à la section 4.

Il peut arriver que nous rejetions un Ordre au marché en raison de la manière dont vous effectuez vos opérations, par exemple la vitesse à laquelle vous effectuez vos opérations et le volume de vos opérations, ou en raison d'un Cours invalidé à la suite d'une vérification de cours que nous avons effectuée. Cela s'applique que vous négociez directement par la Plateforme ou une interface de programmation d'application (API), mais cela est peut-être plus probable lorsque vous négociez par une API.

2.1 Ordre au marché	Notre Plateforme exécute un Ordre au marché pour vendre au premier Cours vendeur disponible et un Ordre au marché pour acheter au premier Cours acheteur disponible dès que possible une fois l'Ordre accepté, à condition que l'Ordre au marché soit effectué pendant les Heures de négociation et que la Plateforme soit disponible au moment où l'Ordre au marché est effectué. Le Cours vendeur ou le Cours acheteur reflète toujours la taille de l'Ordre au marché et du Cours correspondant sur l'Échelle des Cours au moment de l'exécution. Notre Plateforme annule automatiquement (et n'exécute pas) un Ordre au marché si le premier Cours vendeur ou Cours acheteur disponible ne correspond à aucune préférence concernant les Ordres que vous avez configurés dans votre Compte.
2.2 Ordre à cours limité	<p>Un Ordre à cours limité d'achat assorti d'un Cours cible sera exécuté au Cours cible ou à un Cours inférieur lorsque le Cours acheteur est égal ou inférieur au Cours cible.</p> <p>Un Ordre à cours limité de vente assorti d'un Cours cible sera exécuté au Cours cible ou à un Cours supérieur lorsque le Cours vendeur est égal ou supérieur au Cours cible.</p> <p>Toute amélioration du Cours survenant après l'ouverture du marché ne vous sera pas transmise.</p>
2.3 Ordre Take Profit	<p>Un Ordre Take Profit d'achat assorti d'un Cours cible sera exécuté au Cours cible ou à un Cours inférieur lorsque le Cours acheteur est égal ou inférieur au Cours cible.</p> <p>Un Ordre Take Profit de vente assorti d'un Cours cible sera exécuté au Cours cible ou à un Cours supérieur lorsque le Cours vendeur est égal ou supérieur au Cours cible.</p> <p>Toute amélioration du Cours survenant après l'ouverture du marché ne vous sera pas transmise.</p>
2.4 Report	Un Report automatique sur une Opération de marge sur CFD de vente visant un Contrat à terme de gré à gré donné sera effectué par notre Plateforme par l'exécution automatique d'un Ordre au marché visant l'achat au Cours acheteur de niveau 1 (quelle que soit la taille de l'Ordre) du nombre d'Unités comprises dans cette Opération

de marge sur CFD. Cet Ordre sera exécuté (dans la mesure du possible) après la Date limite de report mais avant la Date d'échéance ou à cette date. Notre Plateforme exécutera ensuite immédiatement un Ordre de vente au marché du même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré portant sur le même actif sous-jacent mais assorti de la prochaine Date d'échéance disponible au Cours moyen de niveau 1.

Un Report automatique sur une Opération de marge sur CFD d'achat sera exécuté sur la même base, sauf que notre Plateforme exécutera automatiquement un Ordre au marché pour vendre le nombre d'Unités pour cette Opération de marge sur CFD au Cours de vente de niveau 1 et l'Ordre au marché correspondant consistera à acheter le même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré au Cours moyen de niveau 1.

Un Report automatique sur une Opération de marge sur CFD de vente visant un Contrat à terme de gré à gré donné sera effectué par notre Plateforme par l'exécution automatique d'un Ordre au marché visant l'achat au Cours acheteur de niveau 1 (quelle que soit la taille de l'Ordre) du nombre d'Unités comprises dans cette Opération de marge sur CFD. Cet Ordre sera exécuté (dans la mesure du possible) après la Date limite de report mais avant la Date d'échéance ou à cette date. Notre Plateforme exécutera ensuite immédiatement un Ordre de vente au marché du même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré portant sur le même actif sous-jacent mais assorti de la prochaine Date d'échéance disponible au Cours moyen de niveau 1.

Un Report manuel d'une Opération de marge sur CFD d'achat visant un Contrat à terme de gré à gré donné sera exécuté sur la même base, sauf que notre Plateforme exécutera un Ordre au marché pour vendre le nombre d'Unités pour cette Opération de marge sur CFD au Cours de vente de niveau 1 et l'Ordre au marché correspondant consistera à acheter le même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré au Cours moyen de niveau 1.

Tout Ordre en attente visant un Contrat à terme de gré à gré qui fait l'objet d'une Opération de marge sur CFD en voie d'être liquidée dans le cadre d'un Report sera automatiquement annulé par notre Plateforme, et notre Plateforme passera automatiquement un Ordre en attente équivalent assorti d'un Cours cible équivalent visant un Contrat à terme de gré à gré (portant sur le même actif sous-jacent mais assorti de la prochaine Date d'échéance disponible) qui fait l'objet d'une nouvelle Opération de marge sur CFD en voie d'être conclue dans le cadre du Report.

Un Report de toute Opération de marge sur CFD sur un Contrat à terme de gré à gré donné ne sera pas exécuté si aucun Contrat à terme de gré à gré portant sur le même actif sous-jacent mais assorti d'une Date d'échéance ultérieure n'est pas disponible au moment où le Report aurait par ailleurs été effectué. Dans de telles circonstances, l'Opération de marge sur CFD est liquidée à la Date d'échéance et réglée à la Date de règlement, tous les Ordres en attente respectifs étant également annulés à la Date de règlement.

2.5 Ordre d'entrée plafond

Facteurs de déclenchement standard

Sauf décision contraire de votre part :

- Un Ordre d'entrée plafond, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, est exécuté lorsque le Cours acheteur du Cours de niveau 1 est égal ou supérieur au Cours cible et est exécuté au premier Cours acheteur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme; et
- Un Ordre d'entrée plafond, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, sera exécuté lorsque le Cours vendeur du Cours de niveau 1 est égal ou inférieur au Cours cible et sera exécuté au premier Cours vendeur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.

Un Ordre d'entrée plafond n'est pas garanti et peut être soumis à du gapping.

Autres facteurs de déclenchement

Vous pouvez aussi choisir le Cours moyen de niveau 1 comme facteur de déclenchement de votre Ordre d'entrée plafond. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits ci-dessus, sauf que les références au Cours de niveau 1 doivent être remplacées par le Cours moyen de niveau 1.

Vous pouvez également choisir le Cours de niveau 1 de sens inverse comme facteur de déclenchement d'un Ordre d'entrée plafond. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits ci-dessus, sauf que le cours de référence pour un Ordre d'entrée plafond d'achat est le Cours de vente de niveau 1, et que le cours de référence pour un Ordre d'entrée plafond de vente est le Cours d'achat de niveau 1.

Dans chaque cas, que vous utilisez un facteur de déclenchement standard ou l'un des autres facteurs de déclenchement :

- notre Plateforme annule automatiquement (et n'exécute pas) un Ordre d'entrée plafond si le premier Cours vendeur ou Cours acheteur disponible ne correspond à aucune préférence concernant les Ordres que vous avez configurés dans votre Compte; et
- le Cours auquel l'Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours cible.

2.6 Ordre à seuil de déclenchement

Facteurs de déclenchement standard

Sauf décision contraire de votre part :

- Un Ordre à seuil de déclenchement, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, est exécuté lorsque le Cours acheteur du cours de niveau 1 est égal ou supérieur au Cours cible et est exécuté au premier Cours acheteur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme; et
- Un Ordre à seuil de déclenchement, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, est exécuté lorsque le Cours vendeur du Cours de niveau 1 est égal ou inférieur au Cours cible et est exécuté au premier Cours vendeur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.

Les Ordres à seuil de déclenchement ne sont pas garantis et peuvent être soumis à du gapping.

Autres facteurs de déclenchement

Vous pouvez également choisir le Cours moyen de niveau 1 comme facteur de déclenchement d'un Ordre à seuil de déclenchement. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits ci-dessus, sauf que les références au Cours de niveau 1 doivent être remplacées par le Cours moyen de niveau 1.

Vous pouvez également choisir le Cours de niveau 1 de sens inverse comme facteur de déclenchement d'un Ordre à seuil de déclenchement. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits ci-dessus, sauf que le cours de référence pour un Ordre à seuil de déclenchement d'achat est le Cours de vente de niveau 1, et que le cours de référence pour un Ordre à seuil de déclenchement de vente est le Cours d'achat de niveau 1.

Dans chaque cas, que vous utilisez un facteur de déclenchement standard ou l'un des autres facteurs de déclenchement, le Cours auquel l'Ordre est exécuté peut vous être moins favorable que le Cours cible.

2.7 Ordre stop loss suiveur

Facteurs de déclenchement standard

Sauf décision contraire de votre part :

- Un Ordre stop loss suiveur, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, est exécuté lorsque le Cours acheteur du cours de niveau 1 est égal ou supérieur au Cours cible et est exécuté au premier Cours acheteur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme; et
- Un Ordre stop loss suiveur, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, est exécuté lorsque le Cours vendeur du Cours de niveau 1 est égal ou inférieur au Cours cible et est exécuté au premier Cours vendeur disponible sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.

Les Ordres stop loss suiveur ne sont pas garantis et peuvent être soumis à du gapping.

Autres facteurs de déclenchement

Vous pouvez également choisir le Cours moyen de niveau 1 comme facteur de déclenchement d'un Ordre stop loss suiveur. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits ci-dessus, sauf que les références au Cours de niveau 1 doivent être remplacées par le Cours moyen de niveau 1.

Vous pouvez également choisir le Cours de niveau 1 de sens inverse comme facteur de déclenchement de votre Ordre stop loss suiveur. Dans de telles circonstances, la procédure est la même qu'en vertu des facteurs de déclenchement standard décrits ci-dessus, sauf que le cours de référence pour un Ordre stop loss suiveur d'achat est le Cours de vente de niveau 1, et que le cours de référence pour un Ordre stop loss suiveur de vente est le Cours d'achat de niveau 1.

Dans chaque cas, que vous utilisez un facteur de déclenchement standard ou l'un des autres facteurs de déclenchement :

- Le Cours auquel l'Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours cible; et
- Le Cours cible d'un Ordre stop loss suiveur est ajusté dans le sens de votre Opération de marge sur CFD par notre Plateforme et il est calculé à partir du Cours le plus favorable pour cette Opération de marge sur CFD depuis la dernière modification à la hausse ou à la baisse (selon le cas) apportée à cet Ordre dans la Fourchette Stop que vous avez établi.

2.8 Ordre à seuil de déclenchement garanti ou OSLG

Un Ordre à seuil de déclenchement garanti d'achat à un Cours cible sera exécuté lorsque le Cours d'achat pour le Cours de niveau 1 sur l'Échelle de profondeur des Cours (indépendamment de la taille de votre Ordre) est supérieur ou égal au Cours cible et sera exécuté au Cours cible.

Un Ordre à seuil de déclenchement garanti de vente à un Cours cible sera exécuté lorsque le Cours à la vente pour le Cours de niveau 1 sur l'Échelle de profondeur des cours (indépendamment de la taille de votre Ordre) est inférieur ou égal au Cours cible et sera exécuté au Cours cible.

Dans chaque cas :

- l'Ordre à seuil de déclenchement garanti sera systématiquement exécuté au Cours cible;
- le Cours cible de tout Ordre à seuil de déclenchement garanti doit atteindre l'Écart minimal pour les OSLG au moment où l'Ordre à seuil de déclenchement garanti est passé (y compris en modifiant un autre type d'Ordre en attente), à moins qu'il ne s'agisse d'un Ordre en attente sur un Contrat à terme de gré à gré et que la Transaction de CFD sur Marge ait été passée automatiquement par notre Plateforme dans le cadre d'un Report (auquel cas le paragraphe 2.4 de la présente Politique d'exécution des Ordres sera applicable).

2.9 Notre Plateforme peut regrouper des Ordres à seuil de déclenchement, des Ordres stop loss suiveur ou des Ordres d'entrée plafond pour acheter ou vendre le même Produit qui sont déclenchés par le même Cours et qui doivent être exécutés par notre Plateforme au même moment. Ces Ordres sont exécutés au premier Cours acheteur ou Cours vendeur disponible (selon le cas) sur l'Échelle des Cours correspondant à la taille des Ordres regroupés respectifs.

3. Traitement par la Plateforme des différents types d'Ordres pour les Contrats d'option de gré à gré (cette section s'applique uniquement à la Plateforme de CMC Markets et ne s'applique pas à la Plateforme MT4).

3.1 La présente section 3 fournit des renseignements sur les différents types d'Ordres pour les Contrats d'option de gré à gré, y compris les facteurs de déclenchement standard et autres pour l'exécution de ces Ordres. Il peut arriver que nous rejetions un Ordre au marché protégé exécuter sinon annuler en raison de la manière dont vous effectuez vos opérations, par exemple la vitesse à laquelle vous effectuez vos opérations et le volume de vos opérations, ou en raison d'un Cours invalidé à la suite d'une vérification de cours que nous avons effectuée. Cela s'applique que vous négociez directement par la Plateforme ou une interface de programmation d'application (API), mais cela est peut-être plus probable lorsque vous négociez par une API. Ce sont les seuls types d'Ordres qui vous sont accessibles sur la Plateforme lorsque vous passez un Ordre pour un Contrat d'option de gré à gré.

3.2 Les types d'Ordres énoncés ci-dessous s'appliquent également lorsque vous passez un Ordre pour une fraction d'un Contrat d'option de gré à gré. Un Ordre portant sur un Contrat d'option de gré à gré sera toujours un Ordre « exécuter sinon annuler » (IoC). Cela signifie que l'Ordre sera soit exécuté immédiatement (en totalité ou en

partie), soit annulé s'il ne peut pas être exécuté. En cas d'exécution partielle, la portion non exécutée de l'Ordre sera annulée.

3.3	Ordre à cours limité exécuter sinon annuler	Un Ordre visant l'achat ou la vente d'un Contrat d'option de gré à gré dès que possible après sa transmission à la Plateforme, avec une limite de prix précise fixée par vous, à condition que l'Ordre à cours limité exécuter sinon annuler soit soumis pendant les Heures de négociation et que la Plateforme soit disponible au moment de la passation de l'Ordre. Un Ordre à cours limité exécuter sinon annuler sera exécuté immédiatement, en totalité ou en partie, conformément au prix limite spécifié, ou annulé s'il ne peut pas être exécuté. En cas d'exécution partielle, la portion non exécutée de l'Ordre sera annulée.
3.4	Ordre au marché protégé exécuter sinon annuler	<p>Un Ordre visant l'achat ou la vente d'un Contrat d'option de gré à gré dès sa transmission à la Plateforme, à condition que l'Ordre au marché protégé exécuter sinon annuler soit soumis pendant les Heures de négociation et que la Plateforme soit disponible au moment de la passation de l'Ordre. L'objectif de l'aspect « protégé » de l'Ordre est de limiter le niveau de glissement auquel vous pourriez être exposé, sans toutefois offrir de garantie.</p> <p>Lorsque vous passez un Ordre d'achat, le cours fixé par la Plateforme et indiqué sur la fiche d'Ordre constituera le cours maximal auquel toute portion de l'Ordre au marché protégé exécuter sinon annuler pourra être exécutée (le Cours d'exécution maximal).</p> <p>Lorsque vous passez un Ordre de vente, un cours fixé par la Plateforme et indiqué sur la fiche d'Ordre constituera le cours minimal auquel toute portion de l'Ordre au marché protégé exécuter sinon annuler pourra être exécutée (le Cours d'exécution minimal).</p> <p>Une fois l'Ordre soumis et accepté par la Plateforme, il sera converti en Ordre à cours limité exécuter sinon annuler, avec soit le Cours d'exécution maximal, soit le Cours d'exécution minimal comme cours limite.</p>
3.5	Ordre au marché exécuter sinon annuler (peut uniquement être passé par CMC)	<p>Un Ordre visant l'achat ou la vente à des fins de clôture d'un Contrat d'option de gré à gré dès que possible après sa transmission à la Plateforme, à condition que l'Ordre au marché exécuter sinon annuler soit soumis pendant les Heures de négociation et que la Plateforme soit disponible au moment de la passation de l'Ordre. Ce type d'Ordre sera utilisé à des fins de gestion du risque, notamment lorsque la Plateforme ou le service à la clientèle procède à une Liquidation de Compte.</p> <p><u>Cela signifie qu'aucune limite de Cours n'est précisée pour ce type d'Ordre. En cas d'exécution partielle, la portion non exécutée de l'Ordre sera annulée.</u></p>

4. Traitement par la Plateforme des différents types d'Ordres (cette section s'applique à la Plateforme MT4 seulement et ne s'applique pas à la Plateforme de CMC Markets).

La présente section 4 fournit des renseignements sur les différents types d'Ordres offerts sur la Plateforme MT4 (pour obtenir des renseignements sur les différents types d'Ordres pour les Opérations sur marge CFD offerts sur la Plateforme, veuillez vous reporter à la section 2).

Les Ordres énumérés ci-dessous sont gérés et déclenchés sur la Plateforme MT4 et exécutés par CMC Markets.

4.1 Ordre au marché	Le Système de négociation exécute un Ordre au marché pour vendre au premier Cours acheteur disponible et un Ordre au marché pour acheter au premier Cours vendeur disponible dès que possible une fois l'Ordre accepté, à condition que l'Ordre au marché soit effectué pendant les Heures de négociation et que la Plateforme soit disponible au moment où l'Ordre au marché est effectué. Nonobstant notre droit général de rejeter tout Ordre pour quelque raison que ce soit, il peut arriver que nous rejetions un Ordre au marché en raison, entre autres, de la vitesse à laquelle vous effectuez vos opérations et du volume de vos opérations.
4.2 Ordre à cours limité ou Ordre Take Profit	<p>Un Ordre à cours limité ou un Ordre Take Profit d'achat assorti d'un Cours cible sera exécuté au Cours cible ou à un Cours inférieur lorsque le Cours vendeur est égal ou inférieur au Cours cible.</p> <p>Un Ordre à cours limité ou un Ordre Take Profit de vente assorti d'un Cours cible sera exécuté au Cours cible ou à un Cours supérieur lorsque le Cours acheteur est égal ou supérieur au Cours cible.</p>

	<p>Toute amélioration du Cours survenant après l'ouverture du marché ne vous sera pas transmise.</p>
4.3 Ordre stop ou Ordre à seuil de déclenchement	<p>Un Ordre stop ou un Ordre à seuil de déclenchement d'achat assorti d'un Cours cible est exécuté lorsque le Cours vendeur est égal ou supérieur au Cours cible et est exécuté au premier Cours vendeur disponible au moment où le Système de négociation exécute l'Ordre ou au Cours cible si le premier Cours vendeur disponible est inférieur au Cours cible.</p> <p>Un Ordre stop ou un Ordre à seuil de déclenchement de vente assorti d'un Cours cible est exécuté lorsque le Cours acheteur est égal ou inférieur au Cours cible et est exécuté au premier Cours acheteur disponible au moment où le Système de négociation exécute l'Ordre ou au Cours cible si le premier Cours acheteur disponible est supérieur au Cours cible.</p> <p>Les Ordres Stop et les Ordres à seuil de déclenchement ne sont pas garantis et peuvent être soumis à du gapping. Il n'est pas possible de joindre des Ordres à seuil de déclenchement garantis à des positions sur le Système de négociation.</p>
4.4 Ordre stop loss suiveur	<p>Un Ordre stop loss suiveur est un algorithme qui gère les Ordres à seuil de déclenchement.</p> <p>Un Ordre stop loss suiveur passe automatiquement un Ordre à seuil de déclenchement pour une Opération de marge sur CFD une fois que celle-ci réalise un profit d'au moins la valeur en points de l'Ordre stop loss suiveur (p. ex., si la valeur de l'Ordre stop loss suiveur est de 15 points, l'Opération de marge sur CFD devra réaliser un profit d'au moins 15 points pour que l'Ordre à seuil de déclenchement soit exécuté). Par la suite, si l'Opération de marge sur CFD devient plus rentable, l'Ordre stop loss suiveur rajustera l'Ordre à seuil de déclenchement pour que l'écart par rapport au Cours de l'Ordre à seuil de déclenchement soit égal à la valeur en points de l'Ordre stop loss suiveur. L'Ordre à seuil de déclenchement sera exécuté conformément au paragraphe 4.3 ci-dessus.</p> <p>Un Ordre à seuil de déclenchement séparé peut être passé pour une Opération de marge sur CFD en même temps qu'un Ordre stop loss suiveur. Dans ce scénario, comme il ne peut y avoir qu'un seul Ordre à seuil de déclenchement à la fois pour une Opération de marge sur CFD, une fois l'Ordre stop loss suiveur activé, celui-ci rajustera l'Ordre à seuil de déclenchement précédent qui a été passé séparément.</p> <p>Important :</p> <p>Si plusieurs Opérations de marge sur CFD pour le même Produit sont associées à un Ordre stop loss suiveur, seul l'Ordre stop loss suiveur le plus récent devant être activé sera rajusté.</p> <p>Un Ordre stop loss suiveur ne fonctionnera que si vous restez connecté à votre Compte MT4 et à la Plateforme MT4 et si vous êtes connecté à Internet.</p>
4.5 Report	<p>Un Report automatique sur une Opération de marge sur CFD de vente relativement à un Contrat à terme de gré à gré sera effectué par le Système de négociation en exécutant automatiquement un Ordre au marché pour acheter le nombre d'Unités correspondant à cette Opération de marge sur CFD au Cours acheteur de niveau 1 (quelle que soit la taille de l'Ordre). Cet Ordre sera exécuté (si possible) au plus tard à la Date d'échéance. Le Système de négociation exécutera alors immédiatement un Ordre au marché pour vendre le même nombre d'Unités sur un Contrat à terme de gré à gré basé sur le même actif sous-jacent, mais avec la prochaine Date d'échéance disponible, au Cours moyen de niveau 1. Tout Ordre « take profit » ou Ordre à seuil de déclenchement sera annulé.</p> <p>Un Report automatique sur une Opération de marge sur CFD d'achat sera exécuté selon les mêmes modalités, mais le Système de négociation exécutera automatiquement un Ordre au marché pour vendre le nombre d'Unités correspondant à cette Opération de marge sur CFD au Cours vendeur de niveau 1 et que l'Ordre au marché correspondant sera d'acheter le même nombre d'Unités sur un Contrat à terme de gré à gré au Cours moyen de niveau 1. Tout Ordre « take profit » ou Ordre à seuil de déclenchement sera annulé.</p> <p>Tout Ordre en attente sur un Contrat à terme de gré à gré sur lequel une Opération de marge sur CFD est clôturée dans le cadre d'un Report sera automatiquement annulé par le Système de négociation, et un Ordre en attente équivalent avec un Cours cible équivalent sera automatiquement placé par le Système de négociation sur tout Contrat à terme de gré à gré (basé sur le même actif sous-jacent, mais avec la prochaine Date</p>

d'échéance disponible) sur lequel une nouvelle Opération de marge sur CFD est conclue dans le cadre du Report.

Un Report sur une Opération de marge sur CFD sur un Contrat à terme de gré à gré ne sera pas exécuté si un Contrat à terme de gré à gré basé sur le même actif sous-jacent, mais avec une Date d'échéance ultérieure n'est pas disponible au moment où le Report aurait normalement dû être effectué. Dans ce cas, l'Opération de marge sur CFD sera clôturée à la Date d'échéance et réglée à la Date de règlement, et tous les Ordres en attente concernés seront également annulés à la Date de règlement.

- 4.6 L'ouverture d'une nouvelle Opération de marge sur CFD dans le sens contraire d'une Opération de marge sur CFD existante ne mettra pas fin à l'Opération de marge sur CFD initiale, car il n'y a pas de compensation en place pour les Opérations de marge sur CFD effectuées sur le Système de négociation.
- 4.7 Vous ne pouvez pas ouvrir, modifier ou fermer des Ordres sur la Plateforme d'arrière-boutique. Vous devez utiliser la Plateforme MT4 pour effectuer des Opérations auprès de CMC Markets Canada. Pour consulter vos Ordres, vous devez vous connecter à la Plateforme MT4.
- 4.8 Toutes vos Opérations de marge sur CFD et Positions ouvertes seront affichées sur la Plateforme MT4. Toutefois, les Ordres joints ne seront pas affichés sur la Plateforme d'arrière-boutique.
- 4.9 Le Système de négociation ne vérifie pas les fonds disponibles lorsqu'un Ordre en attente est passé. Si vous n'avez pas de fonds pour couvrir le montant de l'Ordre au moment de son exécution, l'Ordre en attente sera annulé.

5. Facteurs pris en compte pour déterminer la meilleure exécution.

- 5.1 Lorsque nous exécutons des Ordres, nous prenons toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour vous, compte tenu du type d'instrument financier visé par l'Ordre et d'autres facteurs d'exécution.
- 5.2 Nous tenons compte des facteurs d'exécution suivants lorsque nous exécutons votre Ordre, classés par ordre d'importance du plus élevé au plus bas :
 - 5.2.1 le Cours;
 - 5.2.2 les autres frais, y compris le Taux de change CMC;
 - 5.2.3 la vitesse d'exécution;
 - 5.2.4 la probabilité d'exécution et de règlement;
 - 5.2.5 la taille de votre Ordre.

6. Cours générés par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas).

La présente section vous renseigne sur les Cours et l'exécution de vos Ordres.

- 6.1 Le meilleur résultat possible lors de l'exécution de votre Ordre est déterminé en termes de contrepartie totale (à savoir le cours de votre Ordre et les frais liés à l'exécution).
- 6.2 Les Cours des Produits sont générés de manière électronique par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas). Ces Cours tiennent compte des données du marché provenant de diverses sources, afin de nous permettre de vérifier si nos Cours sont justes et si nous respectons notre obligation d'exécution au mieux. Toutefois, les Cours peuvent ne pas correspondre aux Cours affichés ailleurs (y compris les Cours offerts sur les Marchés ou par d'autres fournisseurs). Les Cours incluent notre Marge pertinente.
- 6.3 Les fluctuations du marché et les conditions techniques, ainsi que les Circonstances indépendantes de notre volonté peuvent faire que les Cours affichés sur votre dispositif (et/ou si nous acceptons de vous fournir notre service de négociation des ventes, qui vous est fourni par notre service à la clientèle lorsque vous passez un Ordre) ne sont pas identiques au Cours auquel l'Opération de marge sur CFD ou le Contrat d'option de gré à gré est exécutée. Si des changements surviennent dans le Cours applicable entre le moment où vous passez un Ordre et où nous recevons cet Ordre ou lorsque l'Ordre est exécuté par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas), l'Ordre est généralement exécuté au (ou par rapport au) Cours applicable lorsque l'Ordre est exécuté par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas). Cela peut vous être favorable ou défavorable.
- 6.4 Certaines situations pourront parfois empêcher notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) de générer des Cours ou avoir une incidence sur les Cours qui auront été générés. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter en particulier les alinéas 4.2.1 (« Accès à notre Plateforme ») et 8.2 (« Événement fortuit ») dans nos Conditions générales, ainsi que le paragraphe 10 de l'annexe 1A et le paragraphe 11 de l'annexe 1B dans nos Conditions générales ou le paragraphe 11 de l'annexe 1 des Conditions générales MT4 (« Événement de marché, Cas d'ajustement et Insolvabilité »), selon le cas.
- 6.5 Le Cours qui s'appliquera à votre Opération de marge sur CFD variera en fonction de la taille de votre Ordre, de la Profondeur des Cours et de l'Échelle des Cours pour le Produit. En ce qui concerne la Plateforme MT4 uniquement, l'Échelle des Cours et la Profondeur des Cours ne seront affichées qu'après l'exécution de votre Ordre et c'est à ce moment que vous pourrez passer en revue ces renseignements. Par conséquent, votre

Ordre peut être exécuté à un Cours différent ou moins favorable que celui affiché sur la Plateforme MT4 au moment de la soumission de l'Ordre. La Profondeur des Cours pourrait vous être défavorable et les risques inhérents à cette caractéristique pourraient ne pas être prévisibles lorsque vous passerez votre Ordre. Avant de passer un Ordre sur la Plateforme MT4, vous devez vous assurer de comprendre le fonctionnement de la Profondeur des Cours et de l'Échelle des Cours, ainsi que les risques associés à celles-ci.

- 6.6 Veuillez vous reporter à la rubrique « Nos taux » du Site Web et aux Conditions générales (ou aux Conditions générales MT4, selon le cas) pour obtenir de plus amples renseignements sur les Cours et l'Échelle des Cours.

7. Taux de change CMC générés par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas).

La présente section vous renseigne sur le Taux de change CMC.

- 7.1 Lorsque vous concluez des Ordres avec nous ou placez des Ordres auprès de nous pour des Opérations de marge sur CFD ou des Contrats d'option de gré à gré, tous les calculs sont réalisés dans la monnaie dans laquelle le Produit correspondant est libellé. Il s'agit de la Monnaie de référence du Produit, avant qu'elle soit convertie dans la Monnaie de référence du Compte dont vous êtes titulaire au Taux de change CMC et imputée à votre Compte.
- 7.2 Comme pour les Cours, le Taux de change CMC utilisé pour la Conversion pour une paire de devises précise est généré électroniquement par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) et peut ne pas correspondre aux Taux de change utilisés pour des conversions que vous trouvez ailleurs (y compris les Taux de change officiels et les paires de devises sur notre Plateforme ou le Système de négociation, selon le cas).
- 7.3 Le cas échéant, nous vous fournirons le Taux de change CMC utilisé pour la conversion dans la Monnaie de référence du Compte des montants libellés dans une Monnaie de référence du Produit.

8. Taille, rapidité et probabilité d'exécution.

La présente section vous renseigne sur la rapidité avec laquelle les Ordres sont exécutés par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas), la probabilité d'exécution et la taille des Ordres pour les Opérations de marge sur CFD ou les Contrats d'option de gré à gré.

- 8.1 L'exécution des Ordres (à l'exception des Ordres pour Produits manuels ou des Ordres manuels) sur notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) est automatisée et ne requiert aucune intervention manuelle ni aucun traitement manuel. Cependant, les Ordres pour Produits manuels et les Ordres manuels sont exécutés par notre service à la clientèle.
- 8.2 Sauf un nombre restreint d'exceptions, les Ordres sont exécutés par notre Plateforme (ou le Système de négociation) dès que possible après leur réception. Notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) n'exécutera les Ordres que durant les Heures de négociation.
- 8.3 Les Ordres ou la modification d'Ordres en attente sont acceptés ou rejetés par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) en fonction de leurs Attributs respectifs et de nos Conditions générales (ou les Conditions générales MT4, selon le cas), y compris en cas de dépassement des Maximums autorisés et/ou si vous ne disposez pas d'un Montant de réévaluation de Compte (ou d'une Valeur du Compte, selon le cas) suffisant pour couvrir votre Marge ou Prime, si ce Montant de réévaluation de Compte (ou cette Valeur du Compte, selon le cas) est inférieur au Seuil de liquidation applicable ou si votre Solde n'est pas suffisant pour régler la Commission ou d'autres primes (le cas échéant).
- 8.4 Même si un Ordre a été accepté par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas), il peut subsister des situations qui empêchent l'exécution d'un Ordre ou qui ont par ailleurs une incidence sur une telle exécution, par exemple si son exécution donne lieu à un dépassement de quelque limite applicable, si des restrictions du marché s'appliquent, si vous disposez d'un Montant de réévaluation de Compte (ou d'une Valeur du Compte, selon le cas) qui est ou qui pourrait être insuffisant pour couvrir votre Marge totale ou Prime, ou si le Montant de réévaluation de Compte est inférieur au Seuil de liquidation applicable ou encore dans le cas d'une situation visée aux alinéas 4.2.1 (« Accès à notre Plateforme » ou « Accès au Système de négociation », selon le cas) et 8.2 (« Événement fortuit ») dans nos Conditions générales, ainsi qu'au paragraphe 10 de l'annexe 1A et au paragraphe 11 de l'annexe 1B dans nos Conditions générales ou au paragraphe 11 de l'annexe 1 des Conditions générales MT4 (« Événement de marché, Cas d'ajustement et Insolvabilité »), selon le cas.
- 8.5 Notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) prend automatiquement en compte la taille de votre Ordre pour les Opérations de marge sur CFD ou les Contrats d'option de gré à gré au moment de l'exécution.
- 8.6 Notre service à la clientèle plutôt que notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) exécute :
- 8.6.1 Les Ordres pour Produits manuels; et
- 8.6.2 Si nous avons convenu de vous fournir le service de négociation des ventes, des Ordres manuels. Notre service à la clientèle peut, à son entière discrétion et avec votre consentement, renoncer à toute position maximale applicable pour des Ordres manuels.

9. Facteurs non pris en compte à l'exécution des Ordres.

La présente section expose les facteurs que notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) ne prend pas en compte lors de l'exécution des Ordres.

- 9.1 En ce qui concerne les Ordres pour les Opérations de marge sur CFD ou dans la section 3 ci-dessus pour les Ordres relatifs à des Contrats d'option de gré à gré, sauf dans les cas mentionnés aux sections 2 et 4 ci-dessus, notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) et/ou notre service à la clientèle ne font pas de distinction entre les différents types d'Ordres.
- 9.2 Nous constituons la plateforme d'exécution pour tous les Ordres. Nous n'utiliserons aucun autre moyen d'exécution pour exécuter vos Ordres. Par conséquent, la présente Politique d'exécution des Ordres ne comprend pas une liste des autres plateformes d'exécution.

10. Liquidation de vos Opérations de marge sur CFD ou de vos Contrats d'option de gré à gré en l'absence d'instructions de votre part.

- 10.1 Il y a certaines circonstances où tout ou partie de vos Opérations de marge sur CFD ou de vos Contrats d'option de gré à gré seront clôturées sans instructions de votre part. Cela concerne les circonstances où une Liquidation de Compte a lieu, où vous omettez de réduire toute Position en deçà de la position maximale applicable dans le délai respectif que nous avons indiqué et où nous exerçons nos droits de clôturer vos Opérations de marge sur CFD ou de vos Contrats d'option de gré à gré. Veuillez vous reporter à nos Conditions générales (ou aux Conditions générales MT4, selon le cas) et à la Plateforme (ou au Système de négociation, selon le cas) pour obtenir de plus amples renseignements.
- 10.2 À moins que vous l'ayez ou que nous l'ayons liquidée au préalable, toute Opération de marge sur CFD ou tout Contrat d'option de gré à gré est automatiquement liquidée et réglée par notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) au moment et à la date d'échéance visant un Contrat à terme de gré à gré ou Contrat d'option de gré à gré (et tout Ordre en attente sera également annulé sur cette base).
- 10.3 En ce qui concerne la Plateforme MT4 uniquement, sauf si vous ou nous la clôturons au préalable, le Système de négociation effectuera un Report automatique d'une Position sur un Contrat à terme de gré à gré à la Date d'échéance (et tout Ordre en attente sera également soumis à un Report automatique sur cette base).
- 10.4 Si tout ou partie de vos Opérations de marge sur CFD, vos Contrats d'option de gré à gré et/ou Positions doivent être liquidées sans instructions de votre part ou si une Liquidation de Compte doit avoir lieu conformément au choix que vous avez fait sur votre Compte, certaines procédures s'appliquent. Des renseignements plus précis sur ces procédures sont fournis sur notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas).
- 10.5 Nous nous réservons le droit de regrouper les Opérations de marge sur CFD ou les Contrats d'option de gré à gré sur le même Produit qui sont liquidées au même moment ou environ au même moment, et d'exécuter les Ordres au marché correspondants pour clôturer ces Opérations de marge sur CFD ou ces Contrats d'option de gré à gré au Cours correspondant sur l'Échelle des Cours pour un Ordre de la taille des Opérations de marge sur CFD regroupées, ou dans le Carnet d'ordres pour des Contrats d'option de gré à gré.
- 10.6 Dans le cas des Contrats d'option de gré à gré, lorsqu'une Liquidation de Compte est effectuée par la Plateforme, un Ordre au marché exécuter sinon annuler sera utilisé.
- 10.7 Si nous avons convenu de vous fournir le service de négociation des ventes, vous pouvez être soumis à différentes procédures de Liquidation de Compte. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces procédures au paragraphe 11 de l'annexe 1A ou au paragraphe 12 de l'annexe 1B de nos Conditions générales.
- 10.8 Si votre Compte MT4 tombe sous le Seuil de liquidation, le Système de négociation lancera une Liquidation de Compte complète et clôturera toutes les Opérations de marge sur CFD sur les Produits dont le Cours est alors en vigueur lorsque les ordres de liquidation sont reçus.

11. Instructions spécifiques.

- 11.1 Comme il n'existe aucun marché externe pour nos Produits, vos Ordres ne peuvent être exécutés que sur notre Plateforme (ou le Système de négociation, selon le cas) et/ou par l'intermédiaire de notre service à la clientèle. Toute instruction d'exécuter votre Ordre sur une plateforme d'exécution différente donnera lieu au refus de votre Ordre.
- 11.2 Si vous nous donnez des instructions sur la façon d'exécuter votre Ordre, le respect de ces instructions peut nous empêcher de suivre les étapes établies dans la présente Politique d'exécution des Ordres visant à obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de votre Ordre. Dans une telle situation, notre exécution conformément à vos instructions sera réputée être la meilleure exécution.

12. Surveillance et révision.

- 12.1 Nous surveillerons et réviserons régulièrement nos politiques, procédures et dispositions connexes afin d'assurer le respect de nos obligations d'ordre réglementaire aux termes des Règles CPPC et, le cas échéant, nous effectuerons les modifications requises.
- 12.2 Nous examinerons également la présente Politique d'exécution des Ordres chaque année afin de nous assurer que son administration est adéquate et de déterminer les modifications qui pourraient être nécessaires compte tenu des exigences réglementaires et de nos pratiques et expériences actuelles. Nous vous aviseraons sans

délai par écrit de tout changement important apporté à cette politique dont un exemplaire sera disponible sur notre Site Web et sur notre Plateforme.

13. Conflits d'intérêts.

- 13.1 CMC Markets Canada est tenue de prendre des mesures raisonnables pour repérer et gérer les conflits d'intérêts importants existants et potentiels entre CMC Markets Canada et les clients. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur la manière dont nous gérons les conflits d'intérêts, y compris en ce qui concerne le traitement et l'exécution des Ordres, dans notre Divulgation des conflits d'intérêts et notre Document d'information sur la relation qui sont disponibles sur notre Site Web.

14. Données de marché en tant que service.

- 14.1 CMC Markets Canada offre des services d'abonnement aux données de marché, dont les détails sont disponibles sur notre Site Web. Si vous choisissez de négocier sans abonnement aux données de marché, vous risquez d'effectuer des Opérations de marge sur CFD et/ou des Contrats d'option de gré à gré avec des données incomplètes, ce qui peut augmenter les risques que vous obtenez des résultats défavorables. Un abonnement à des données de marché peut également ne pas fournir tous les renseignements pertinents ou nécessaires aux fins de vos Opérations de marge sur CFD et/ou vos Contrats d'option de gré à gré et nos Cours peuvent ne pas correspondre aux cours que vous voyez ailleurs, y compris les cours obtenus par le biais d'un abonnement à des données de marché.

ANNEXE A – APPLICABLE AUX PRODUITS MANUELS UNIQUEMENT

1. Points clés.

- 1.1 Si nous avons convenu de vous fournir un service supplémentaire, vous devez communiquer avec notre service à la clientèle pour passer ou clôturer une Opération de marge sur CFD ou un Contrat d'option de gré à gré visant un Produit manuel. Notre service à la clientèle fournit le Cours respectif et d'autres modalités se rapportant à l'ouverture ou la fermeture de cette Opération de marge sur CFD ou ce Contrat d'option de gré à gré que vous êtes libre d'accepter ou de refuser.

2. Taille, rapidité et probabilité d'exécution.

- 2.1 Les Ordres manuels sont exécutés par notre service à la clientèle. Notre service à la clientèle peut, à son entière discrétion et avec votre consentement, renoncer à toute position maximale applicable pour des Ordres manuels.

3. Liquidation de vos Opérations de marge sur CFD ou vos Contrats d'option de gré à gré en l'absence d'instructions de votre part.

- 3.1 Si nous avons convenu de vous fournir un service supplémentaire, vous pouvez être soumis à différentes procédures de Liquidation de Compte.